

CARNAVAL DU FRANÇOIS 2020



SAMEDI 22 FÉVRIER

Franswa Carnival Show

15H À 18H - {RUES DU BOURG}

■ Parade Carnavalesque & Sortie du Vaval - {**GROUPE À PIED**} : « KARNIVAL ALL STAR », « VAKBAND », « POM POM C'CHANN », « NOU PA SAV », « FLASH BAND », « GWANAVAL », « OTANTIK GÉRIKAN BASS », « A SOU YO », « OU ZA KONÈT », « LA BONM' », « GWOUP 231 », « CÉ SA KI LA Guadeloupe »

LUNDI 24 FÉVRIER

Grande **PARADE DU SUD - Kannaval la sé ta nou! Annou désann an vidé-a o Franswa**

14H À 18H - {RUES DU BOURG}

Parade Carnavalesque avec l'Association Carnaval Sud Martinique. Défilé Reine et Mini-Reine des communes du Sud.

MERCREDI 26 FÉVRIER

Mercredi des Cendres

15H À 18H - {RUES DU BOURG}

■ Parade Carnavalesque - {**GROUPE À PIED**} : « KARNIVAL ALL STAR »

Incineration de Vaval

18H30 À 19H - {PLACE DÉDÉ SAINT-PRIX}

■ **PARCOURS DES JOURS GRAS**

DÉPART ÉCOLE FRANÇOIS DUVAL - BD DES FUSILLES - RUE PERRINON - RUE HOMÈRE CLÉMENT - RUE FLORENT HOLO - RETOUR BD DES FUSILLES.

Mercredi des Cendres, Vaval sera incinéré sur la Place des Fêtes « Dédé SAINT-PRIX ». Les « Bradjak » ne sont pas autorisés lors de la parade. La circulation sera interdite dans les rues principales du Centre Ville. Les automobilistes sont invités à stationner dans les parkings périphériques.

Infos

SERVICE CULTUREL

0596 54 84 31

0696 43 21 75

0696 43 21 74



CARNAVAL DU FRANÇOIS 2020

- SAMEDI 22 FÉVRIER - PARADE «FRANSWA CARNIVAL SHOW»

■ La circulation est réglementée, de 12h à 18h30 aux rues suivantes : Place Dédé Saint-Prix – Rue Florent Holo – Boulevard des Fusillés, jusqu'à l'intersection de la Rue Perrinon – Rue Perrinon, jusqu'à l'angle de la Rue Homère Clément – Rue Homère Clément – Rue Florent Holo.

■ Le stationnement est strictement interdit sur le circuit réservé aux parades.

■ Un itinéraire de déviation est institué pour les riverains des rues : Delgrès, Joseph Lagrossillière, Saint-Michel par la Rue Saint-Michel.

- LUNDI 24 FÉVRIER - GRANDE PARADE DU SUD

■ La circulation est réglementée, de 05h à 09h en centre-ville et périphérie. La circulation est interdite de 09h à 18h30 à Place Dédé Saint-Prix – Boulevard des Fusillés – Rue Perrinon – Allée de l'Usine – Rue Dolor Banidol – Rue Aimée Césaire – Rue Homère Clément – Rue Florent Holo puis dislocation à la Place Dédé Saint-Prix.

■ Fermeture du centre-ville à 09h. Le stationnement et la circulation sont strictement interdits dans le dispositif sécurisé de la manifestation. Prendre les dispositions pour sortir les véhicules du périmètre avant 09h.

■ Les personnes malades résidant à l'intérieur du dispositif, nécessitant des soins dans des établissements publics, doivent se faire connaître auprès du Service Culturel au plus tard le 21 février.

■ Deux parkings surveillés sont réservés aux véhicules à deux roues, rue du syndicat d'initiative (place des forains) et parking public jouxtant l'école Anne Marc.

■ Un parking est réservé pour les véhicules des personnes à mobilité réduite à la rue du syndicat d'initiative, à proximité du pont. Ils devront rejoindre ce parking avant 12h.

POUR TOUTES LES ANIMATIONS CARNAVALESQUES DU FRANÇOIS

■ La circulation des «bwajak» dans le vidé et aux abords de la manifestation est interdite.

■ La vente et la consommation d'alcool sont interdites sur la voie publique.

■ Il est interdit de se tenir nu ou de se livrer à des exhibitions sexuelles sur le domaine public.

Il est demandé à la population de respecter ces dispositions, d'emprunter les déviations mises en place et de faire preuve de prudence durant les manifestations.

- MERCREDI 26 FÉVRIER - VIDÉ DU MERCREDI DES CENDRES DANS LE BOURG

■ Le dispositif de sécurité est identique à celui du samedi 22 février.

■ Plus d'infos : www.ville-francois.fr

